



**M. Gérard Roche, Président
Conseil Général de Haute Loire
Hôtel du Département
1, Place Monseigneur Galard
43000 Le Puy en Velay**

Objet : Sports mécaniques en zones naturelles protégées en Haute Loire / Haute Vallée de la Loire

Affaire suivie par : Guillaume Cortot, Chargé de Projets / guillaume.cortot@rivernet.org
C.C : Service environnement du CG43

Le Puy en Velay, le 27 04 2006

Monsieur le Président,

Les associations de protection de la nature ont interpellé plusieurs fois les services du Conseil Général au sujet du développement anarchique des activités motorisées au cœur d'espaces naturels remarquables. Dernier en date : le Championnat de Ligue d'Auvergne d'enduro en plein cœur du Site d'Intérêt Communautaire Natura 2000 FR8301081 "Gorges de la Loire et affluents partie sud", sur des sentiers non carrossables et en pleine période de nidification de la faune sauvage sur les communes Solignac sur Loire et le Brignon. 300 motos (soit 900 passages) rugiront pendant deux jours (29 et 30 avril) sur 70 Km de pistes dont 20 Km en zone Natura 2000 sur les terrains de l'EPL. Les espèces fragiles - comme les oreilles des riverains - seront mises à rude épreuve lors de la manifestation, et c'est sans compter les repérages intempestifs qui ont lieu depuis plusieurs semaines, ainsi que les amateurs qui emprunteront encore longtemps le parcours officiel.

De par les Directives Européennes « Oiseaux » de 1979 et "Habitats" de 1991, c'est l'Etat qui est responsable de la conservation effective de nos richesses naturelles, identifiées dans les zones dites "Natura 2000". Cependant, le Conseil Général a montré sa volonté d'être un acteur fort dans la préservation de la nature, en prenant en charge et en animant le Document d'Objectifs Natura 2000 des Gorges de la Loire et en développant une politique d'Espaces Naturels Sensibles - ce dont nous ne pouvons que nous réjouir. Cet engagement donne une responsabilité particulière au Conseil Général qui ne peut laisser faire n'importe quoi sur lesdits sites, surtout quand ils sont mis en danger. Vos services ont donné un avis défavorable (semble-t-il, puisque rien ne nous est communiqué officiellement) pour l'enduro sus-cité. Cependant, nous regrettons le manque de réelle volonté politique de voir évoluer les choses.

Cette affaire intervient dans un contexte local et national de plus en plus tendu, où la majorité silencieuse - riverains, randonneurs, amoureux de la nature... - réclame calmement mais fermement la stricte application de la loi de 1991 sur la circulation des véhicules terrestres à moteur (et uniquement à moteur) dans les zones naturelles. La pétition nationale a d'ores et déjà recueilli plus de 150 000 signatures.

C'est pourquoi, nous demandons au Conseil Général :

- De jouer son rôle d'animateur du Document d'Objectif en mettant en place une réelle information des habitants sur les tenants et aboutissants de Natura 2000.
- De mettre en place prochainement une commission qui aurait pour mission de définir en Haute-Loire (comme l'ont fait nos voisins ardéchois) un schéma directeur des itinéraires motorisés.

En vous remerciant de votre attention et certain que vous aurez à cœur de mettre en place les conditions d'un débat apaisé, veuillez agréer, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Pour le collectif
Roberto Epple, Président
SOS Loire Vivante – ERN France

SOS Loire Vivante – ERN France, LPO Auvergne, Nature Haute Loire, FRANE, WWF France

